

M. SMITH: Il n'est pas en ville.

M. PERLEY: Il était en ville hier.

M. SMITH: On m'apprend qu'il est parti.

Le PRÉSIDENT: Il nous reste à interroger les membres de la Commission des grains. En avons-nous fini avec la Commission du blé?

M. PERLEY: M. McIvor refuse-t-il de nous fournir d'autres renseignements au sujet des courtiers que la Commission du blé emploie?

M. GRAHAM: M. McIvor n'a pas refusé.

M. PERLEY: Très bien, le Comité a refusé. Si nous nommons une demi-douzaine de courtiers à Winnipeg pouvons-nous les convoquer ici?

M. McCUAIG: Tel que je le comprends, la Commission a le droit d'utiliser toutes les voies qu'elle juge bonnes, et je ne crois pas que le courtage payé nous fait aucune différence.

M. PERLEY: Cela fait une différence au pays si 100 hommes touchent des frais de courtage pour rien faire.

M. McCUAIG: Si certains courtiers à Winnipeg font pression auprès de membres de ce Comité pour qu'ils influencent cette Commission, nous ne sommes pas intéressés.

Le PRÉSIDENT: Désirez-vous formuler des accusations précises relativement aux transactions de la Commission?

M. PERLEY: Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que nous formulions des accusations afin d'obtenir des renseignements.

Le PRÉSIDENT: La Commission a expliqué son régime et sa règle de conduite à plusieurs reprises devant le Comité.

M. PERLEY: Et il y a certains courtiers à Winnipeg qui touchent des sommes pour rien faire. Voilà virtuellement ce en quoi consiste la règle de conduite.

M. GRAHAM: Il n'existe pas de preuve à ce sujet.

M. PERLEY: Il en existe certainement.

M. GRAHAM: M. Findlay, le contrôleur, a témoigné sous serment qu'il n'a jamais fait de paiement à un courtier quelconque à moins qu'il y eut une transaction effective sur le marché à terme ou sous forme de blé au comptant.

M. PERLEY: J'ai demandé la production des feuilles de liquidation pour certains jours.

M. ROSS (*Souris*): Certains courtiers ont touché de l'argent sur la base de la mise en commun.

M. GRAHAM: Il fallait que l'argent fuisse payé à quelqu'un.

M. PERLEY: Nous avons demandé certaines feuilles de liquidation et elles n'ont pas été produites.

Le PRÉSIDENT: M. Foliott n'a-t-il pas expliqué cette question?

M. PERLEY: Avons-nous encore appelé M. Foliott à titre de témoin?

Le PRÉSIDENT: Tous les membres de la Commission ont prêté serment au début des délibérations.

M. PERLEY: Mais M. Foliott n'a pas été interrogé.

Le PRÉSIDENT: Puis-je appeler M. Foliott devant le Comité et lui demander de répéter les explications qu'il a données hier relativement à la question que M. Perley soulève maintenant.

*Le président:*

D. Vous avez la parole, monsieur Foliott.—R. M. Perley a posé une question au sujet de la vente de 120,000,000 de boisseaux. J'ai expliqué que les feuilles de liquidation du 1er mai au 13 ne feraient pas voir les 120,000,000 de boisseaux parce que les 120,000,000 de boisseaux, bien que vendus à cette époque, ne furent